

Bourretin del 1890

Lyon, ce 4 janvier, 1890.

aff. Fritz




Madame Fritz,

Veillez vous garder de rien écrire
 d'une confiance au sujet de mon
 savoir, je ne suis apte à pleider
 la cause qui ressemble à celle
 de votre mère, prouve que je ne sois
 chargé que de la réception des faits.
 Dans les points où se trouve M. Pote
 mère, il est indispensable de consulter
 des hommes bien supérieurs aux
 miens, concernant le point de droit
 ou en d'autres termes, il vous faut
 un conseil qui ^{puisse} vous indiquer la
 démarche à faire ~~et~~ en cette
 circonstance.

1^o Les milans de la procédure suffisent-ils à la cour de Cassation pour l'Etat?
 2^o fait il rédiger en récusaire?
 3^o quelles sont les lettres de cette
 rédaction? Dans le dernier cas je serais ~~à votre~~
 3^o fait avec un représentant

Votre tout dévoué serviteur
et ami


Paul Boyer - t. p.

1882

Account of 1882

off. file

W. H. ...



Faint, illegible handwritten text covering the majority of the page.